



Collège Jacques Brel  
2 Passage Brisset  
61600 La Ferté-Macé

# Projet d'établissement 2019-2022

Conseil d'administration du 08 octobre 2019



La communauté scolaire du collège Jacques Brel prend la décision de se doter d'un projet d'établissement pour les années 2019 à 2022.

### Présentation de l'établissement et diagnostic

Le collège Jacques Brel est un établissement de deuxième catégorie. Il est éloigné des centres économiques et des grands axes de communication.

Comme l'indique son adresse, l'établissement est situé dans une impasse à l'écart de la circulation routière. Son environnement est calme et verdoyant.

Les locaux sont spacieux, lumineux, fonctionnels et très bien entretenus. Le niveau d'équipement est satisfaisant : toutes les salles de classes sont équipées d'au moins un ordinateur et d'un vidéo projecteur.

En outre, l'établissement bénéficie de la proximité de nombreuses structures sportives, d'un cinéma et d'une médiathèque.

Les effectifs de l'établissement sont globalement déclinants depuis plusieurs années en raison du contexte démographique de l'Orne.

	2013	2015	2016	2017	2018
Effectifs élèves	402	353	339	334	335

L'établissement doit également faire face à une concurrence importante du collège privé de la Ferté Macé qui scolarise de l'ordre de 45% des élèves de 6<sup>ème</sup>.

La répartition des PCS met en évidence une part de 47% d'élèves issues de familles défavorisées. En revanche, 31% des élèves ont des parents cadres en 2017 (données APAE). Il existe encore une relative mixité sociale.

Les évaluations de 6<sup>ème</sup> 2018-2019 ont montré qu'un tiers des élèves est en difficulté en français et un quart en mathématiques.

L'inclusion scolaire est un sujet qui a pris de l'importance avec l'implantation d'un dispositif ULIS à la rentrée 2018 et l'accroissement du nombre d'élèves bénéficiant d'une AESH.

Les résultats au DNB ont marqué un recul de 4 points en 2018. La moyenne des écrits est en baisse depuis 2015 et marque une moins-value par rapport aux résultats académiques depuis 2016.

	2014	2015	2016	2017 (réforme)	2018	2019
% DNB	78	77	88	88	84	84
Moyenne écrit	10.3	11.4	10.8	10	9.4	(non connue)
Valeur ajoutée moyenne/académie	+0.3	+0.6	-0.1	-0.1	-0.5	(non connue)

Une part non négligeable des élèves quitte le collège avant la classe de 3<sup>ème</sup> et surtout en fin de 4<sup>ème</sup>.

En 2018, il a été constaté une perte de 17 élèves sur la cohorte qui était en 3<sup>ème</sup> en 2017-2018. Elle s'explique par des orientations vers les MFR, la 3<sup>ème</sup> « prépa-métier » ou encore une poursuite de scolarité dans le privé et des déménagements.

Le flux d'orientation en 2de GT est variable selon les années alors qu'une part des élèves fragiles a déjà quitté le collège avant la 3<sup>ème</sup>.

	2014	2015	2016	2017 (réforme)	2018	2019
% 2GT	56.3	58.8	80	71.6	57.5	72,8 (provisoire)
% 2PRO	26	18.8	6.3	9.9	17.5	17,3 (provisoire)

Le climat scolaire est resté plutôt serein malgré l'augmentation du nombre de punitions et de sanctions depuis 3 ans. Toutefois le nombre d'élèves qui génère un trouble à l'ordre scolaire reste limité à 10-15 élèves.

Le personnel de l'établissement est stable et se montre soucieux de mettre en œuvre les meilleures conditions d'enseignement pour tous les élèves.

A la rentrée 2016, les équipes pédagogiques et éducatives ont mis en place la réforme du collège. Elle apporte des évolutions qui peuvent constituer des leviers de progrès.

### **Rappel des axes du projet académique**

Le projet d'établissement prend appui sur le projet pédagogique Normand 2022 (en annexe le sommaire du projet académique Normand) dont les axes sont rappelés ci-dessous :

- ✓ Plus d'équité pour plus de réussite.
- ✓ Plus de mobilité pour élever son niveau de formation et choisir son avenir.
- ✓ Des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques.

**Lien du projet pédagogique Normand :**

<https://www.ac-caen.fr/academie/projet-pedagogique-normand-2019-2022/>

Il est à noter que l'académie de Caen et l'académie de Rouen constituent une région académique avec un même recteur à leur tête.

### **Une devise pour le collège Jacques Brel**

Le projet d'établissement donne l'opportunité de se doter d'une devise qui pourra être affichée sur le logo du collège, le site de l'établissement ou en façade.

### **Les axes du projet d'établissement**

Le projet d'établissement porte sur 3 axes déclinés ci-dessous :

- Des pratiques pédagogiques et éducatives au service de la mobilisation, de l'engagement et de l'ambition des élèves ;
- Un espace collectif où chacun doit pouvoir trouver sa place, grandir et s'épanouir ;
- Un collège ouvert sur son environnement et attentif à l'environnement.

**Objectif 1 : Renforcer la mise en place de la réforme des programmes [Réf. Projet académique : A1-01]**

La réforme mise en place en 2016 apporte des évolutions pédagogiques qui peuvent être mises au service de la réussite des élèves.

Action 1 : Appliquer les programmes d'enseignement, publiés par le BO spécial N°11 du 26 novembre 2015, et leurs ajustements publiés au BO du 26 juillet 2018.

Ils proposent une mise en cohérence globale des enseignements sur l'ensemble de la période de scolarisation obligatoire. Leur approche se fait par cycle (\*) au sein desquels les professeurs sont autonomes pour adapter leur progression pédagogique.

(\*)  
Cycle 2 : CP, CE1, CE2  
Cycle 3 : CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>  
Cycle 4 : 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

Les programmes sont élaborés afin de conduire les élèves à une acquisition progressive du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (\*).

(\*)  
Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer  
- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit  
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale  
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques  
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps  
Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre  
Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen  
Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques  
Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine

Ils sont déclinés par enseignement. Ils précisent notamment pour chacun d'eux les compétences travaillées (elles sont reliées aux domaines du socle), les attendus de fin de cycle, des repères de progressivité.

Action 2 : Mise en œuvre de l'évaluation par compétences.

Les contenus des enseignements sont au service de l'acquisition des compétences. Si les équipes pédagogiques ne renoncent pas à l'évaluation par notes, elles sont vivement encouragées à adopter l'évaluation par compétences (\*) pour tous les élèves en utilisant les compétences travaillées fléchées dans les programmes des enseignements.

(\*)  
Définition d'une compétence :  
Une compétence mobilise des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être pour résoudre une situation problème.

L'évaluation par compétences permet de faire un bilan des acquis pour chaque élève, puis de proposer des axes de progrès.

Action 3 : Evaluation de fin cycle.

A la fin du cycle 3 et du cycle 4, les élèves sont évalués selon les 8 composantes du socle commun de connaissance, de compétences et de culture en considérant la progression réalisée en fin de cycle et selon 4 niveaux de maîtrise : très bonne maîtrise, satisfaisante, fragile, insuffisante.

Chaque enseignement contribue à l'évaluation de plusieurs domaines du socle. Le conseil pédagogique convient d'une procédure pour réaliser l'évaluation de fin de cycle.

Action 4 : Expliciter

La démarche pédagogique de l'Ecole n'est pas toujours comprise par les familles. Chaque membre des équipes pédagogiques doit pouvoir être en mesure de l'expliquer dans le cadre de réunions d'information ou d'entretien individualisé. Une attention particulière devra être portée pour expliquer l'évaluation par compétences.

## **Objectif 2 : Proposer des temps d'enseignement qui répondent à la diversité des besoins des élèves. [A1-01 ; A1-02]**

Action 1 : Mise en place de l'accompagnement personnalisé (AP).

L'AP apporte une réponse à la diversité du public. Il est inclus dans les horaires d'enseignement.

L'établissement engage des moyens supplémentaires sur les disciplines engagées dans l'AP, notamment pour encourager les configurations en coenseignement propices à la constitution de groupes de besoins.

L'AP se donne l'objectif de faire progresser les élèves sur les compétences du domaine 2 « Méthodes et outils pour apprendre » et également de renforcer les compétences disciplinaires.

Action 2 : Mise en place des EPI

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) mènent à la réalisation d'un projet concret grâce à l'investissement d'au moins deux matières.

Ils montrent que les savoirs, les connaissances de tous les domaines interagissent entre eux. Ce qui leur apporte du sens.

Les équipes pédagogiques sont invitées à investir ce mode d'enseignement. A terme, l'établissement se dotera d'un d'EPI par niveau pour chaque année scolaire avec des thématiques.

## **Objectif 3 : Tendrer vers l'égalité des chances [A1-03]**

L'ensemble du projet d'établissement participe à l'égalité des chances.

Ici, il s'agit d'apporter une aide aux élèves qui recherchent un encadrement et de meilleures conditions pour faire leurs devoirs.

Action 1 : Mise en place du dispositif devoirs faits.

L'établissement se dote du dispositif devoirs faits qui poursuit un dispositif d'aide aux devoirs historiquement implanté dans l'établissement depuis de nombreuses années. Il accueille des élèves volontaires qui souhaitent bénéficier au sein du collège d'un accompagnement aux devoirs. Il peut aussi être proposé aux élèves qui manquent d'autonomie pour réaliser leur travail personnel.

L'établissement bénéficie d'une enveloppe horaire dédiée et d'une assistante pédagogique à demi-service. Le dispositif devoirs faits doit pouvoir fonctionner en liaison avec les enseignements.

Il est piloté par un référent devoirs faits sous la responsabilité du chef d'établissement.

## **Objectif 4 : Enrichir l'offre d'enseignement [A3-01]**

Action 1 : Pérenniser l'offre des sections sportives.

L'établissement propose 3 sections sportives :

- les sections tennis et triathlon reconnues par le Rectorat,
- la section football qui est une section sportive d'agglomération.

Les sections sportives sont porteuses de valeurs : l'esprit d'équipe, l'émulation, la performance. Les sections sportives sont encadrées par des conventions avec des partenaires (clubs et fédérations sportives, collectivités locales, le rectorat...) Une attention devra être portée à leur ouverture sociale, la pérennisation des effectifs et à leur soutenabilité (notamment financière) par l'établissement.

Action 2 : Pérenniser le latin.

Le latin répond à une demande locale forte et permet aux élèves de renforcer leurs connaissances et leurs compétences.

Action 3 : Maintenir une préparation de BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique).

Sous réserve d'effectifs suffisant (au moins 10 élèves) et que les ressources existent dans l'établissement, il sera maintenu une préparation au BIA dans le cadre d'un partenariat avec un club de pilotage.

## **Objectif 5 : Rapprocher les parents de l'école [A3-03]**

L'établissement s'inscrit dans une démarche de coéducation.

Action 1 : Proposer des réunions d'informations.

Tous les sujets peuvent intéresser les parents : pédagogie, orientation, projets spécifiques, évolutions de l'École.

Action 2 : Rencontrer les parents individuellement.

Le dialogue avec les parents est nécessaire pour aborder les sujets relatifs à la scolarité de leur enfant. Une attention toute particulière devra être portée aux parents « éloignés » de l'école en les sollicitant autant que nécessaire.

De nombreux acteurs sont habilités à conduire des entretiens avec les parents (les personnels de direction, les professeurs, le CPE, l'assistante sociale, les infirmières, le Psy-EN, l'enseignant référent).

Les professeurs principaux et le CPE sont les principaux pivots de la circulation des informations et de la coordination du suivi des élèves.

Action 3 : Au quotidien, apporter une attention particulière à la cohérence des informations communiquées aux familles.

Action 4 : Encourager la représentation des parents dans les instances, les inviter à se constituer en association, faciliter leur visibilité lors d'évènements (exemple : portes ouvertes, cross du collège,...).

### **Objectif 6 : Accompagner la construction du projet d'orientation des élèves [A2-02 ; A3-01]**

Action 1 : Le parcours avenir.

Mettre au point le parcours avenir selon les trois objectifs suivants (BO n°28 du 02 juillet 2015) :

- Découvrir le monde économique et professionnel,
- Développer le sens de l'engagement et de l'initiative,
- Elaborer un projet d'orientation scolaire et professionnel.

Puis, selon les niveaux décliner le parcours avenir autour des thèmes suivants :

6 <sup>ème</sup>	- La connaissance de soi
5 <sup>ème</sup>	- Découverte des domaines professionnels et des formations, focus sur certains métiers
4 <sup>ème</sup>	- Développer les compétences de recherche documentaires en orientation : montrer les outils, le site de l'ONISEP. - Explorer les intérêts professionnels - Accompagner les élèves qui envisagent des solutions alternatives
3 <sup>ème</sup>	- Les outils de la recherche documentaire - Découverte de l'entreprise - Informer sur les formations

Action 2 : Accompagner les élèves.

Les professeurs principaux sont les pivots de l'accompagnement des élèves dans leur projet d'orientation sous la responsabilité de l'équipe de direction. Ils peuvent s'appuyer sur les conseils du Psy-En et le support technique du secrétariat.

Une attention particulière doit être portée aux élèves de 4<sup>ème</sup> pour limiter les sorties du collège avant la fin du cycle 4, une pratique installée sur le territoire. Néanmoins, si certains élèves devaient se tourner vers des orientations alternatives, ils devraient être accompagnés.

En fin de 3<sup>ème</sup>, l'attention doit s'adresser aux élèves qui risquent de décrocher (absence de solution d'orientation) et aux élèves qui pourraient manquer d'ambition au regard de leurs résultats.

### **Objectifs 7 : Développer les usages du numérique [A1-02]**

Les outils numériques sont des outils du quotidien. Leur appropriation est un enjeu d'insertion sociale et professionnelle pour les élèves comme pour leurs parents.

L'Ecole se doit de les investir et de participer à la formation de la population.

Le principe fondamental est que *les outils numériques sont au service* des individus, des organisations, de la pédagogie.

Action 1 : Un conseil du numérique.

L'établissement se dote d'un conseil du numérique. Il a vocation à examiner tous les sujets relatifs à l'usage du numérique au sein de l'établissement.

Il est composé du Chef d'établissement, du Chef d'établissement adjoint, de l'adjoint gestionnaire, du CPE, du RUPN (Réfèrent pour les Usages Pédagogiques du Numériques, voir l'action 4 de cet objectif), de l'administrateur réseau, du webmaster. Toute autre personne dotée de compétences sur le sujet ou manifestant un intérêt pourra intégrer le conseil du numérique.

### **Le numérique au service des pratiques pédagogiques [A1-02]**

Action 2 : Eduquer les élèves aux outils numériques.

En début d'année, tous les élèves bénéficient d'une aide à la connexion à l'ENT du collège.

L'ensemble des pratiques pédagogiques mobilisant le numérique s'appuie sur le domaine 2 du livret de compétences. Plus précisément, il s'agit d'acquérir la maîtrise technique des logiciels de traitement des données (images, textes, sons...), de logiciels spécifiques à certains enseignements, de l'environnement d'un ordinateur (le réseau, les périphériques, les mémoires flash...).

La recherche documentaire mobilise les outils numériques. Il faut donc apprendre aux élèves à utiliser les outils adaptés (dictionnaires, encyclopédies, sites de référence...), à vérifier la qualité des informations recueillies, à détecter les théories complotistes.

Il faut aussi apprendre aux élèves à se protéger notamment dans le domaine des données personnelles et de la vie privée. Des actions du CESC pourront être déployées dans cette perspective.

Action 3 : Une charte du bon usage des outils numériques.  
Elle sera rédigée par le conseil du numérique et jointe au règlement intérieur.

Action 4 : Nomination d'un référent pour les usages pédagogiques du numériques (RUPN).  
Il a pour mission d'accompagner les équipes, de proposer des formations et de tenir la communauté scolaire informée des pratiques innovantes.

Action 5 : Le projet d'établissement s'autorise des pratiques innovantes dans le domaine du numérique. Au moment de la rédaction du projet d'établissement, il est par exemple envisagé l'implantation d'une webradio. Le support de Canopé pourra être demandé.

### **Le numérique au service de la communication interne et externe [A1-O2]**

Le collège dispose d'un large panel d'outils de communication. Cet objectif permet de structurer leurs usages.

Action 6 : Valoriser l'activité du collège.

Le site du collège, accessible à tout public, permet de présenter l'établissement ainsi que toutes ses actions, son actualité, les travaux des élèves.

Chaque responsable de projet est donc invité à l'alimenter. Il est administré par le webmaster sous la responsabilité de l'équipe de direction.

Le site internet est très rapidement accessible à l'aide d'un moteur de recherche.

Action 7 : Des rubriques partagées entre membres de la communauté scolaire.

L'ENT Educ'Normandie, accessible aux membres de la communauté scolaire, permet le partage ou la mutualisation de documents dans les domaines pédagogiques ou de l'information sur des projets. Educ'Normandie est facilement accessible à l'aide d'un moteur de recherche et d'un identifiant fourni par l'établissement.

Action 8 : Synchroniser la communauté scolaire et faciliter le suivi des élèves.

Un logiciel unique, Pronote, permet de synchroniser la communauté scolaire (agenda, emplois du temps, cahier de textes, évaluations, contrôles de présence, partage des informations de suivi des élèves, messagerie, courriels, sms). Il est accessible par l'ENT ou directement à l'aide du « client Pronote » téléchargeable sur le site de l'éditeur.

### **Le numérique au service de la relation école-parents [A3-O3]**

Le numérique permet de renforcer la liaison avec les parents en mettant à leur disposition de nombreuses données.

Action 9 : Renseigner et publier assidûment toutes les données relatives au suivi des élèves (le cahier de textes, l'appel, les évaluations, les sanctions et les punitions, les évènements...)

Action 10 : Accompagner les familles.

A l'occasion des réunions de rentrée, proposer une aide à la connexion et à l'utilisation des outils numériques. Au quotidien, les familles peuvent aussi être aidées par le secrétariat ou l'équipe de direction.

### **Objectif 8 : Expérimenter de nouvelles pratiques [A3-O2]**

Action1 : Le projet d'établissement autorise les professeurs à expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques. Elles feront préalablement l'objet d'une présentation en conseil pédagogique.

La plateforme Expéritèque propose de nombreux outils sur ce sujet.

<https://eduscol.education.fr/experitheque/recherche.php>

Canopé et CARDIE peuvent aussi accompagner la mise en place de certains projets.

Quelques exemples d'expérimentations envisageables:

- Aide aux devoirs à domicile avec les outils numériques,
- Classe inversée,
- Climat de classe et aménagement de la salle de classe.

### Objectif 1 : Accueillir les nouveaux élèves [A2-O3]

Action 1 : Dans le cadre de la liaison CM2-6<sup>ème</sup> proposer un programme d'actions pour préparer l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Il existe déjà les portes ouvertes, la journée d'immersion, une présentation dans les classes de CM2, le cross du collège qui participent à l'intégration des élèves de CM2 et futurs élèves de 6<sup>ème</sup>.

Action 2 : Une journée de rentrée dédiée à l'accueil des élèves de 6<sup>ème</sup>.

Action 3 : Renforcer l'intégration des élèves de 6<sup>ème</sup> à l'occasion de la journée du sport scolaire par la promotion des valeurs de l'Olympisme qui sont très proches des valeurs scolaires : « [...] excellence, amitié, respect, et des valeurs du sport comme le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles » (voir le lien <https://www.education.gouv.fr/cid57110/journee-nationale-du-sport-scolaire.html&xtmc=sport&xtnp=1&xtr=7> ).

Action 4 : L'établissement se dote d'une procédure d'accueil des nouveaux élèves en cours d'année.

Elle inclut un entretien avec l'équipe de direction, un accompagnement du secrétariat pour les formalités administratives et une présentation de l'établissement par un personnel de vie scolaire.

Des situations particulières pourront nécessiter une réunion d'accueil avec des membres de l'équipe pédagogique et éducative.

L'arrivée d'un nouvel élève fera l'objet d'une mise à jour des effectifs élèves dans les applications numériques et d'une communication adressée à l'équipe pédagogique.

Action 5 : Accompagner les élèves de 6<sup>ème</sup> vers l'accès aux outils numériques.

En début d'année, dans le cadre des enseignements de technologie, un accompagnement à l'accès aux outils numériques sera effectué.

### Objectif 2 : Veiller aux conditions du « bien-vivre ensemble », voire les renforcer [A2-O3]

Action 1 : Un règlement intérieur.

Le collège se dote d'un règlement intérieur qui doit être régulièrement actualisé. Il doit être connu de tous. Il est distribué à tous les élèves à la rentrée et publié sur le site du collège, l'ENT et Pronote. Il est expliqué aux élèves en début d'année. Les élèves et leurs parents doivent le signer.

Action 2 : Une charte du bien-vivre ensemble.

Elle pourra être préparée avec les délégués de classe et actualisée tous les ans.

Elle sera communiquée à l'ensemble de la communauté scolaire par voie d'affichage ou numérique et annexée au règlement intérieur.

Chaque enseignant ou personnel d'éducation pourra s'en saisir pour reprendre avec les élèves certaines problématiques de vie scolaire.

Action 3 : Valoriser la représentation des élèves par les délégués de classe et au sein du conseil de vie collégienne.

Une formation spécifique est apportée aux délégués de classe. Des projets d'éducation citoyenne peuvent leur être proposés.

Un conseil de vie collégienne est à installer. Il sera sollicité pour formuler des propositions en faveur de la vie au collège.

Action 4 : La prise en main des élèves.

Il s'agit d'établir point par point les actes rituels à réaliser (exemple : ranger les élèves, dire « bonjour », ôter les manteaux...) entre le début et la fin d'un cours ou d'une heure d'étude.

Chaque professeur ou personnel d'éducation a la responsabilité de les mettre en œuvre.

Les concertations de fin d'année ou de rentrée scolaire permettront d'actualiser ces rituels qui pourront être intégrés à la charte des collégiens.

Action 6 : Une procédure de signalement des incidents.

L'établissement se dote d'une procédure de signalement des incidents expliquée en début d'année aux personnels par l'équipe de direction. Les incidents feront l'objet d'un traitement et, le cas échéant, conduiront à une sanction conformément au règlement intérieur et aux principes du droit (exemple : le contradictoire, l'individualisation des sanctions ...).

Les personnels devront s'accorder sur la définition d'un incident.



Action 7 : Réguler les conflits entre les élèves.

Des entretiens de médiation permettent de résoudre au quotidien la plupart des conflits. Ils mobilisent, plus particulièrement, les personnels de vie scolaire.

Les professeurs principaux peuvent mettre à profit les heures de vie de classe pour reprendre certaines problématiques internes à la classe. A ces occasions, des personnels ressources comme le CPE, l'infirmière, l'assistante sociale peuvent être sollicités.

Action 8 : Prévenir les conflits grâce aux actions du CESC.

Les thématiques retenues du programme d'actions du CESC participeront au renforcement du climat scolaire.

**Parcours santé**

- Alimentation : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>,
- Education à la sexualité : 5ème (lutte contre les stéréotypes), 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>,
- Sensibilisation aux risques auditifs : tous les niveaux, travail sur la réduction des bruits, adapter l'environnement,
- Prévenir les conduites addictives (alcool, cannabis) : 4ème, 3ème,
- Développer les compétences psychosociales : commencer par les élèves de 6ème.

**Parcours citoyens**

- Lutte contre les discriminations, le harcèlement : tous niveaux,
- Les valeurs de la République : tous niveaux,
- Le développement durable : tous niveaux,
- La sécurité des personnes et des biens (PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté) : tous niveaux,
- La sécurité routière : 5ème (la sécurité à vélo avec la gendarmerie), 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> (formations PSC1 (Premier Secours Civiques de niveau 1) et GQS (Gestes Qui Sauvent))
- Apprendre à se protéger sur internet : tous niveaux.

**Objectif 4 : Enrichir les temps de vie scolaire [A2-03]**

Action 1 : Pérenniser les activités éducatives de la pause méridienne.

Une offre d'activités éducatives existe pendant la pause méridienne. Elle est à pérenniser.

Exemples de l'offre en cours : les ateliers théâtre, origami, conception de costumes, conception de décors, potager et éco-collège...

Action 2 : Ouverture de deux foyers

Deux espaces conviviaux sont ouverts aux élèves. Ils leur permettent de se rencontrer autour de jeux de société, baby-foot, billard et d'écouter de la musique.

Les foyers sont gérés par des élèves sous le contrôle de la vie scolaire, ce qui contribue à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

**Objectif 5 : Assurer les conditions de l'inclusion scolaire (bien-être, autonomie, compétences) [A1-01]**

Action 1 : Favoriser l'inclusion individuelle des élèves d'ULIS.

Un professeur-coordonnateur, en binôme avec un AESH-CO (Aide à Elève en Situation de Handicap-collectif), est en charge du suivi des élèves de l'ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire), et les accompagne dans leur projet.

Chaque élève de l'ULIS est affecté à une classe de son niveau. Le professeur coordonnateur de l'ULIS positionne les élèves sur les enseignements de leur classe d'affectation selon leur projet et leurs compétences. En dehors de ces moments, les élèves de l'ULIS sont regroupés autour l'enseignant coordonnateur.

Action 2 : Favoriser l'inclusion des élèves non affectés à l'ULIS et bénéficiant d'une mesure de compensation de la MDPH (Maison Départementale Du Handicap)

Les mesures d'accompagnement sont communiquées aux professeurs.

Des AESH accompagnent en général ces élèves. Les AESH, en raison de leur nombre et de leur rôle majeur, doivent être encadrés au quotidien.

Par ailleurs, les AESH et les professeurs veilleront à déployer un bon niveau de collaboration dans le respect des missions de chacun et dans l'intérêt des élèves.

Des ESS (Equipe de Suivi de Scolarité) sont réunies par l'enseignant-référent pour faire le point sur les situations.

Action 3 : Les temps de vie scolaire participent à l'inclusion.

Le temps des repas, des récréations, des animations de la pause méridienne, des activités de l'association sportive sont aussi des opportunités de rencontres entre tous les élèves du collège.

Action 4 : « Une école pleinement inclusive en 2022. »

Le ministère s'est donné l'objectif « d'une école pleinement inclusive en 2022 ». Il s'agira de nous préparer en accompagnant les personnels avec des formations et en développant de nouvelles collaborations avec des partenaires externes.

## **Objectif 6 : Assurer le suivi individuel des élèves [A1-O1]**

Action 1 : Coordination des acteurs, fonctionnement en réseau.

Le suivi des élèves résulte de la coordination des professeurs principaux et du CPE. Les personnels ressources (infirmière, PSY-EN, assistante sociale) sont étroitement sollicités. De la fluidité dans les échanges d'informations est nécessaire.

Chaque élève doit pouvoir bénéficier d'une veille. Mais l'objectif de la démarche est d'identifier les situations problématiques.

Une cellule de veille pourra être régulièrement réunie par l'équipe de direction et/ou le CPE pour faire le point des situations les plus difficiles.

Une posture de bienveillance à l'égard des élèves en difficulté est requise pour cerner au mieux les causes et rechercher des réponses.

Action 2 : Détecter.

La détection des situations de fragilité requiert d'être sensible à plusieurs indicateurs : l'absentéisme, les situations signalées par les personnels et les familles, le mal-être manifesté par les élèves, les résultats scolaires.

Action 3 : Renforcer le lien de confiance avec les familles.

Il nous faut développer un lien plus étroit avec les familles des élèves potentiellement décrocheurs : relations téléphoniques régulières, entretiens individuels fréquents.

Les outils numériques (mails, sms individualisés) peuvent être exploités plus finement. Finalement, au quotidien, il s'agit de renforcer le lien de proximité et de confiance.

Action 4 : Suivi des élèves en absence de longue durée.

En cas d'absence prolongée, les professeurs se mobilisent pour assurer les cours à domicile dans le cadre du SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile). Les outils numériques sont aussi mis à profit pour transmettre les cours.

Action 5 : Des solutions individualisées.

Des solutions individualisées peuvent être proposées comme établir un emploi du temps aménagé, individualiser le parcours...

## **Objectif 7: Assurer la sécurité de tous les membres de la communauté éducative [A2-O3]**

Action 1: Veiller aux conditions matérielles d'accueil des personnes.

Action 2 : Mettre en place des mesures de contrôle des entrées et des sorties de l'enceinte de l'établissement.

Action 3: Actualisation du PPMS.

Il est actualisé dans le cadre du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Action 4 : apprendre à réagir correctement en cas de situations exceptionnelles

Il conviendra de réaliser les exercices de sécurité réglementaires : évacuation incendie, confinement, évacuation attentat.

« Être ouvert s'est aussi accepter d'être changé par ses rencontres ou découvertes. »

### **Objectif 1 : Favoriser l'ouverture culturelle. [A2-O2]**

Action 1 : Le PEAC, levier de l'ouverture culturelle.

Il sera actualisé tous les ans par un programme d'action selon les niveaux et les filières avec les objectifs suivants (BO du 09 juillet 2015) :

- Des rencontres avec des œuvres et des artistes.
- Des pratiques individuelles et collectives.
- Acquérir et s'approprier des connaissances.

Le PEAC visera à proposer un programme d'actions diversifiées et variées. Il s'agit d'ouvrir au mieux les élèves à l'art et la culture dans toutes leurs formes dans un contexte d'éloignement des centres culturels.

Pourront être exploités les expositions, le cinéma, les concerts, les spectacles, les voyages...

Action 2 : Les enseignements participent à l'ouverture culturelle par certaines compétences à travailler.

- Arts plastiques : se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art.
- Education musicale : écouter, comparer, construire une culture musicale commune.
- EPS : s'approprier une culture physique sportive et artistique.
- Français : acquérir les éléments d'une culture littéraire et artistique.
- Langue vivante : découvrir les aspects culturels.
- Le latin, proposé au cycle 4, renforce la culture littéraire, artistique et historique.

Action 3 : Se doter d'une offre de séjours culturels en France ou à l'étranger

Il serait souhaitable que chaque élève puisse bénéficier d'au moins une fois dans sa scolarité au collège d'un séjour à l'étranger.

### **Objectif 2 : Un collège en liaison avec les écoles et établissements du secteur. [A3-O1]**

Action 1 : Se constituer en réseau avec les écoles du secteur, étendre notre influence vers les écoles privées.

-Investir le conseil école-collège.

Il est le lieu privilégié des relations entre les équipes. Au sein du conseil école-collège, il peut être conduit des réflexions sur les sujets améliorant la continuité pédagogique (la progressivité des enseignements, l'évaluation, le suivi des élèves, l'aide à la parentalité, le travail personnel, l'entrée en 6ème, les formations inter-degrés...).

Le conseil école-collège est aussi le lieu permettant d'entretenir la confiance avec les écoles de secteur.

-Promouvoir le collège auprès des écoles publiques et privées.

Un programme d'actions est établi chaque année dans le cadre du CEC. Certaines ont aussi vocation à promouvoir l'établissement dans un contexte concurrentiel. Il est déjà mis en place la participation des élèves de CM2 au cross du collège, l'immersion des CM2, une présentation de la 6ème dans les classes de CM2.

Action 2 : développer les partenariats avec les lycées de la Ferté-Macé.

La liaison doit pouvoir aider les élèves à renforcer leur projet de formation, à améliorer leur accueil pédagogique et éducatif dans leur futur établissement.

Un programme d'actions conséquentes est à construire avec les équipes de ces établissements.

Action 3 : un partenariat plus spécifique avec l'EREA de La Ferté-Macé.

Dans le cadre de l'inclusion scolaire, un partenariat plus spécifique pourra être construit avec l'EREA. Il permettra de renforcer des projets et de faire bénéficier notre établissement des compétences de ses personnels.

### **Objectif 3: Rechercher des partenaires à l'externe. [A2-O1]**

Action 1 : Mutualiser les compétences de chacun.

Le suivi de certaines situations, la réalisation de certaines actions, l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes nous conduit à rencontrer différents partenaires : des éducateurs, des associations, des professionnels de santé, des animateurs jeunesse, des partenaires institutionnels, des maîtres de stages...

Notre démarche consiste à partager de l'information, croiser les regards, profiter des compétences spécifiques et coordonner les actions de chacun.

Action 3 : Créer du lien avec les partenaires économiques.

Des partenaires socio-économiques accueillent des élèves de 3<sup>ème</sup> en séquence d'observation. Une base de contacts sera constituée avec les lieux de stage.

Certains partenaires peuvent être sollicités pour de prochains forums des métiers, pour des actions spécifiques en faveur d'une meilleure connaissance du monde de l'entreprise, pour accueillir un élève en parcours individualisé.

Action 4 : Entretenir les liens avec les élus.

La représentation du collège dans certaines cérémonies (exemple : les commémorations) devra être améliorée dans le cadre du développement de l'esprit citoyen.

Inversement, les élus pourront être invités lors de certaines manifestations de l'établissement (Portes Ouvertes, forum des métiers, remise de livre sur l'histoire de l'Orne).

#### **Objectif 4 : Un collège soucieux de l'environnement et du développement durable. [A2-O3]**

Le collège a obtenu plusieurs labels liés au développement durable. Il s'agit de maintenir et renforcer la démarche.

Action 1 : L'atelier éco-collège.

Il rassemble les éco-délégués. L'atelier éco-collège travaille sur les thèmes du recyclage, de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il prépare et participe à des actions en faveur du développement durable. Il sensibilise la communauté scolaire à certaines problématiques écologiques. Il est associé aux actions 3, 4 et 5 de cet objectif.

La démarche de l'atelier éco-collège devra être encouragée.

Action 2 : Pérenniser l'atelier « potager-poulailler ».

Il est à ce jour tenu par des personnels techniques. L'atelier potager-poulailler favorise aussi la socialisation des élèves à travers la découverte d'une production de légumes à petite échelle.

Action 3 : Renouveler la demande de label E3D.

Action 4 : Gérer les énergies (électricité, gaz) et l'eau avec intelligence.

Les élèves et les personnels sont sensibilisés sur l'importance de faire des économies d'énergies. Par des relevés mensuels, la viabilisation sera suivie par le service d'intendance et les agents techniques.

Action 5 : Gérer les déchets suivant une politique de développement durable.

Le tri-sélectif et le recyclage seront améliorés en s'appuyant sur des audits et des auto-contrôles réguliers menés par le service d'intendance.

Action 6 : Une restauration qui privilégie le manger bio, les circuits courts et qui lutte contre le gaspillage alimentaire.

La loi « EGalim » sera mise en place progressivement. Il s'agira d'établir des menus avec un repas végétarien par semaine minimum et 50% de produits bio ou local. Le collège participera à des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

---

**Axe 1 - Plus d'équité pour plus de réussite**

- Objectif 1: Lire, écrire, compter, respecter autrui et dire : garantir les apprentissages fondamentaux
- Objectif 2: Développer les compétences du XXI<sup>e</sup> siècle
- Objectif 3: Réduire les écarts de réussite liés aux inégalités sociales et territoriales

**Axe 2 - Plus de mobilité pour élever son niveau de formation et choisir son avenir**

- Objectif 1: Préparer aux formations et aux métiers de demain
- Objectif 2: Assurer une offre artistique, scientifique et internationale accessible à l'ensemble des écoles et établissements du territoire normand
- Objectif 3 : Contribuer à ce que chaque jeune exerce une citoyenneté active

**Axe 3 - Des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques**

- Objectif 1: Développer des politiques éducatives territorialisées au service du parcours et de la mobilité des élèves
- Objectif 2: Soutenir le développement professionnel des acteurs
- Objectif 3: Associer étroitement les familles et plus particulièrement celles les plus éloignées de l'École